

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

8 juillet 2021

Date d'affichage :

8 juillet 2021

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	1

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210715-057_2021-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 15 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absent et représenté : Caroline DANGEL a donné procuration à Eloïse RIBAIL

Absent : Claude ALLAIRE

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°057/2021 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Trésorier de St-Jean-St-Nicolas informe la commune que des créances sont irrécouvrables, leur débiteur ayant fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire qui s'est soldée par une insuffisance d'actif.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur des titres suivants, pour un montant de 1 931,94 € :

Référence pièce	Exercice	Objet	Montant
T-20	2020	Eau et assainissement	116,70
T-163	2009	Eau et assainissement	31,46
R-16656	2010	Eau et assainissement	45,00
R-53691	2014	Eau et assainissement	351,06
R-38694	2013	Eau et assainissement	93,80
R-17697	2014	Eau et assainissement	88,63
R-50699	2016	Eau et assainissement	419,80
R-10703	2017	Eau et assainissement	211,98
R-79704	2015	Eau et assainissement	400,11
R-4711	2019	Eau et assainissement	173,40
TOTAL			1 931,94

En conséquence,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le conseil municipal délibère et décide

↳ **D'admettre** en non-valeur la somme de 1 931,94€, un mandat sera émis à l'article 6541

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **20 JUL. 2021**

